



ROËZÉ SUR SARTHE

ARRETE

149-2024

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Bourse d'échanges – vide-grenier : samedi 09 novembre et dimanche 10 novembre 2024

Le Maire de ROËZÉ SUR SARTHE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu la loi n° 82 213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,
- Considérant que la bourse d'échanges et le vide-grenier du samedi 09 novembre et du dimanche 10 novembre 2024 organisés conjointement par l'association ARCEL et l'association Tennis Club de Roëzé se situent sur le domaine public et qu'il convient de définir les conditions d'organisation de celle-ci,

ARRETE

ARTICLE 1 – AUTORISATION :

L'association ARCEL et l'association Tennis Club de Roëzé sont autorisées à occuper le domaine public situé sur les espaces publics autour de la salle polyvalente dans le cadre de la bourse d'échanges et d'un vide-grenier.

ARTICLE 2 – RESPONSABILITE :

Cette autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du samedi 09 novembre 2024 à partir de 6h et jusqu'au dimanche 10 novembre 2024 à 19h.

ARTICLE 3 – RESTITUTION DES LIEUX :

Les demandeurs s'engagent à restituer les lieux occupés dans un parfait état de propreté. En cas de détériorations ou de dégradations constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais des demandeurs.

ARTICLE 4 – AUTORITES COMPETENTES :

La Gendarmerie de La Suze sur Sarthe, le maire de la commune de Roëzé sur Sarthe, l'association ARCEL et l'association Tennis Club de Roëzé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à ROËZÉ SUR SARTHE, 08 octobre 2024

Madame le Maire

Catherine TAUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

Acte publié et Affiché

le : 08/10/2024

Acte Diffusé

à : Gendarmerie nationale- brigade de la Suze, Association ARCEL, Association Tennis Club de Roëzé

Commune de Roëzé-sur-Sarthe

15 rue de la mairie
72210 Roëzé-sur-Sarthe

tél. 0243772622 – fax. 0243774251
mairie-roeze@wanadoo.fr